

La quantité demandée ne peut avoir pour motif la satisfaction qu'on peut tirer de l'usage d'un fonds : un champ ou une usine ne procurent directement aucune satisfaction appréciable à leur possesseur ; leur valeur vient donc de la valeur du produit qui peut en sortir, la quelle est fondée sur l'usage qu'on peut faire de ce produit, sur la satisfaction qu'on en peut tirer. Et quant aux fonds inaliénables, tels que les facultés personnelles, comme ils ne peuvent devenir l'objet d'un échange, leur valeur ne peut de même s'apprécier que par la valeur qu'ils sont susceptibles de produire.

Après nous être fait des idées générales, et pour ainsi dire, superficielles et extérieures des fonds et des revenus, si nous voulons pénétrer plus intimement dans leur nature, nous rencontrerons et nous surmonterons quelques unes des principales difficultés que présente l'économie politique.

Le premier produit d'un fonds productif n'est pas un produit proprement dit : c'est seulement un service productif dont nous achetons un produit. Les produits ne doivent donc être considérés que comme les fruits d'un échange dans lequel nous donnons des services productifs pour obtenir des produits. C'est alors seulement que le revenu primitif paraît sous la forme de produits ; et si nous échangeons encore une fois ces premiers produits contre d'autres, le même revenu se montre sous la forme des nouveaux produits que ce nouvel échange nous a procurés.

Ainsi, pour fixer nos idées par des images sensibles, quand un cultivateur retire de sa terre de son capital et de son travail, cent setiers de blé, son premier revenu se compose des services rendus par ces fonds productifs, et sa production équivalait à un échange dans lequel il donnait les services rendus par ces fonds productifs et dans lequel il aurait obtenu les produits qui en sont résultés. S'il transforme ces mêmes produits en argent, c'est toujours le même revenu, mais sous une autre forme.

Cette analyse nous était nécessaire pour parvenir à connaître la véritable valeur des revenus. Qu'est-ce en effet que la valeur suivant les définitions déjà données ? c'est la quantité de toute autre chose, qu'on peut obtenir en échange de la chose dont on veut se débarrasser. Dans cet échange que nous appelons production, quelle est la chose que nous donnons ? Nos services productifs. En quoi consiste leur importance ? Qu'est-ce qui leur donne la valeur ? C'est la quantité des produits que nous recevons en échange, c. à d. la quantité des produits qu'ils nous procurent. D'après les principes qui déterminent la valeur des choses, nos services ont donc d'autant plus de valeur qu'ils nous procurent non des produits plus chers, mais des produits en plus grande quantité. Or, des produits reçus en plus grande quantité, équivalent exactement à des produits qui sont à meilleur marché par rapport aux services dont ils sont les résultats. Pour présenter cet effet dans sa plus grande simplicité, si possesseur d'un bien de campagne que je cultive avec mes propres capitaux, je recueille annuellement pour ma consommation une récolte double, ne suis-je pas plus riche que si je ne tire de mon bien que la moitié de ce produit ? Et comme l'importance du revenu fait l'importance du fonds, mon fonds ou l'ensemble de mes fonds productifs, c. à d. ma terre, mon capital, et mon travail, n'ont-ils pas pour ainsi dire grandi avec mon revenu, et ne suis-je pas devenu plus riche ?

C'est ainsi que se rattachent les principes relatifs aux revenus des particuliers avec la maxime, que les revenus des nations sont d'autant plus considérables, que les produits y sont à meilleur marché ; proposition qui, au premier abord, semble, mais n'est pas contradictoire avec celle qui fait consister la richesse dans la valeur des choses qu'on possède. Le fond de notre fortune se compose de nos fonds productifs ; le premier revenu qui en sort, ce sont les services productifs. Lorsque peu de services suffisent pour procurer beaucoup de produits, ceux-ci sont à meilleur marché, non seulement par rapport aux services qui les ont créés, mais par rapport aux revenus des autres particuliers. Or, des produits moins chers par rapport à tous les revenus rendent tous les revenus plus considérables ; car on est d'autant plus riche que l'on peut acheter plus de choses.

Quelles que soient les transformations que les échanges font subir à la valeur des services productifs qui composent primitivement tout revenu, ce revenu est toujours existant jusqu'à ce qu'il soit détruit par la consommation. Si mon revenu est le service productif d'une terre, il existe encore après qu'il est par la production, changé en sacs de blé ; il existe encore quand ces sacs de blé sont changés en écus, quinqué l'acheteur du mon blé l'a consommé. Mais lorsque j'ai acheté une chose avec ces écus, et que j'ai consommé ou fait consommer cette chose, dès ce moment la valeur qui composait mon revenu a cessé d'exister ; mon revenu est consommé, détruit, bien que les écus dans lesquels il a été passagèrement transformé subsistent encore. Il ne faut pas croire qu'il soit perdu pour moi seul, et qu'il continue à exister pour ceux entre les mains de qui ont passé les écus. Il est perdu pour tout le monde. Le possesseur des mêmes écus n'a pu les obtenir qu'au prix d'un autre revenu, ou d'un fond dont il a disposé.

Lorsqu'on ajoute à un capital des valeurs qui proviennent d'un revenu, elles cessent d'exister comme revenu, et ne peuvent plus servir à la satisfaction de leur possesseur elles existent comme capital ; elles sont consommées à la manière des capitaux, consommation reproductive, consommation qui n'est qu'une espèce d'avance dont on est remboursé par la valeur des produits.

Montréal, 16 février, 1847.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous recevons tout à la fois trois discours royaux, trois discours constitutionnels. Fort heureusement, ils sont courts ; les monarches, prudents, sont sobres de paroles ; nous aurions eu fort à faire, si le roi Louis-Philippe et les reines Isabelle et Victoria s'étaient étendus, sur la politique de leur pays, avec la complaisance qu'a récemment déployée M. Polk dans son message. Le discours de la reine Isabelle est le premier en date ; il a été prononcé le 31 décembre. En présence de la situation actuelle de l'Espagne, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il est d'une insignifiance à peu près complète. Aucune des grandes questions qui doivent à juste titre occuper l'opinion publique ne s'y trouve sérieusement traitée.

Isabelle annonce son mariage et celui de sa sœur, mais elle s'efforce d'ôter à ces deux événements importants toute leur couleur politique pour en faire de simples affaires de famille, sans rapport avec le passé, sans liens avec l'avenir. Jusqu'à ce jour, des cinq grandes puissances d'Europe, la France et l'Angleterre seules ont reconnu la royauté de la reine Isabelle. L'Autriche, la Russie, la Prusse ont refusé leur adhésion. On aurait pu croire que le mariage de la reine, et peut-être un peu l'attente de Cracovie, ont eu quelque influence sur les relations internationales du pays ; le discours n'en dit rien : " Il n'y a eu aucun changement digne de remarque."

On parle beaucoup de manifestations carlistes ; le comte de Montemolin, aux yeux de certains hommes politiques, a de nombreux partisans ; mais la couronne n'y fait pas la moindre allusion ; elle se contente de se reporter au passé : " La tranquillité intérieure se réfermit de plus en plus, en dépit des tentatives qui ont été faites pour la troubler."

Les grandes questions sont donc passées sous silence ; en revanche, Isabelle a promis des réformes dans l'administration intérieure ; nous en souhaitons ardemment la réalisation. Les premiers travaux des Cortès nous font espérer une sorte de conciliation des partis ; les progressistes ont fait preuve d'une louable modération ; d'un autre côté, le ministère, en ordonnant l'arrestation de M. Olozaga, avait commis, tout au moins, une faute qu'il se proposait, dit-on, de réparer. Il nous est donc permis d'entrevoir des jours meilleurs pour ce malheureux pays, depuis trop longtemps épuisé par les dissensions intestines. Vient ensuite le discours du roi Louis-Philippe, prononcé le 11 janvier, lors de l'ouverture des Chambres. Il s'écarte un peu, nous devons l'avouer, de sa monotonie habituelle ; il y est un peu trop question, peut-être, de la famille royale, et pas assez de la France ; nous aimons à reconnaître, néanmoins, qu'il aborde plus franchement que de coutume les grandes questions du moment. Le paragraphe relatif aux mariages espagnols, entre autres, a dû froisser les susceptibilités irritables de lord Palmerston, qui ne juge pas indispensables à la prospérité et à la sécurité de l'Espagne ses relations intimes avec la France.

L'allusion faite aux événements de Cracovie n'est que l'exposé, que la constatation d'un fait ; elle n'est pas complète ; on voit, d'ailleurs, que les conseils de la couronne se sont attachés à racher, autant que possible, le fond sous la forme. Le roi alteré a paru trop faible, même aux plus timides. " J'ai protesté contre cette infraction aux traités," a dit Louis-Philippe. Ce n'est pas la précision ce que demandait la Chambre et le pays ; la protestation a eu lieu, personne n'en doute ; les cours de Vienne, de Berlin et de St. Pétersbourg, moins que tout autre ; mais qu'en adviendra-t-il ? Un ou deux mots, placés comme complément, auraient pu frapper bien fort en cet endroit ; les brouillons politiques auraient battu des mains si la couronne eût ajouté : " Le contrat est rompu." D'autres s'attendaient à quelque formule modeste dans le genre de celles-ci : " Les traités doivent être respectés." — " J'en ai pris note," etc. Nous n'avons pas la prétention de vouloir refaire le discours du roi, mais, à coup sûr, il y avait quelque chose à dire à la suite de la protestation, si peu que ce fut, d'ailleurs.

L'entente cordiale n'a plus la place d'honneur ; elle est reléguée dans un cadre bien étroit et fait tout exprès pour elle ; autrefois, elle figurait en première ligne et devait assurer la paix du monde ; à peine est-elle bonne, dans les jours néfastes où nous nous trouvons, à régler les affaires de la Plata.

Les journaux de Londres en ont fait la juste observation, et lord Palmerston, prompt à la réplique, a donné, suivant l'expression vulgaire, au roi Louis-Philippe, la monnaie de sa pièce. C'est aussi dans un passage de trois lignes, et à propos de l'affaire de la Plata qu'il est fait allusion à la moribonde entente dans le discours de la reine d'Angleterre.

Ce dernier discours est incontestablement modeste, quant à la question extérieure, sur celui de la couronne de France. Louis-Philippe, parlant de ses relations avec les autres puissances, a dit : " Mes relations, avec toutes les puissances étrangères, me donnent l'assurance que la paix du monde est assurée." Il perce, dans ces paroles, quelque peu d'orgueil et de vanité ; à l'enquêter, le roi des Français est l'arbitre de la paix ou de la guerre du monde entier ; nous trouvons la formule employée par Victoria, plus simple et plus juste : " En général, mes relations, avec les puissances étrangères, m'inspirent une pleine confiance dans le maintien de la paix." La reine d'Angleterre n'a parlé que pour elle ; elle a fait tout à la fois preuve de modestie et de bon goût.

En réponse au paragraphe presque agressif du discours du roi Louis-Philippe sur les mariages espagnols, la reine Victoria constata qu'il y a eu de sa part une correspondance à été échangée entre les deux cabinets ; elle a bien gardé, d'ail-

leurs, d'annoncer que les difficultés sont terminées et que la correspondance a cessé.

" Ce qu'à propos de la confiscation de Cracovie, Louis-Philippe a appelé une infraction aux traités, Victoria le nomme une violation tellement formelle du traité de Vienne, où les cours de Vienne, de St. Pétersbourg et de Berlin étaient parties, qu'elle a ordonné qu'une protestation, etc."

Les deux discours ont encore, en ce qui concerne la question intérieure, cette triste similitude, que tous deux constatent des malheurs et des désastres dont ils recommandent l'adoucissement et la réparation.

Les cabinets anglais et français, quoique ne manquant plus de concert, se trouvent poussés dans la même voie par la force des choses ; nous venons de voir combien les deux discours ont de points de rapprochement. Nous les trouvons ensuite occupés des mêmes soins aussitôt l'ouverture des chambres. Ils dirigent leur attention vers l'importation des grains étrangers. Nous nurons, plus tard, à nous occuper des projets formés par chacun d'eux.

La Banque de France et celle d'Angleterre élèvent, en même temps, le taux de leur escompte. Les deux pays craignent une crise financière. Que de coups d'union ! et pourtant, il faut bien le dire, l'union n'existe pas.

(Franco-Américain.)

OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

ANGLETERRE.— Le 19 janvier, la reine d'Angleterre a ouvert, en personne, le Parlement anglais, et a prononcé le discours suivant :

Mylords et Messieurs, C'est avec la plus vive sollicitude qu'au moment où vous vous assemblez de nouveau, j'appelle votre attention sur la disette de vivres qui existe en Irlande et dans quelques parties de l'Écosse.

En Irlande surtout, la perte des aliments ordinaires du peuple a été la cause de graves souffrances, de maladies, et d'un grand accroissement de mortalité parmi les classes pauvres. Les désordres sont devenus plus fréquents et surtout les attaques contre la propriété, et le transit des provisions a cessé d'être sûr dans quelques parties du pays.

Dans le but d'adoucir ces maux, un grand nombre d'hommes ont été employés et ont reçu un salaire, conformément à un acte passé dans la dernière session du Parlement. Quelques modifications à cet acte qui ont été autorisées par le lord lieutenant d'Irlande, dans le but de produire un emploi plus utile, seront, je l'espère, approuvées par vous. Des mesures ont été prises pour diminuer l'urgence du besoin dans les districts qui sont les plus éloignés des sources d'approvisionnement. Les désordres ont été réprimés autant que cela a été possible par les troupes et la police.

C'est une satisfaction pour moi de remarquer que dans plusieurs des districts où la détresse est la plus grande, la patience et la résignation du peuple ont été exemplaires.

L'insuffisance de la récolte en France, en Allemagne et dans d'autres parties de l'Europe a ajouté à la difficulté d'obtenir des approvisionnements suffisants.

Il sera de votre devoir de rechercher quelles nouvelles mesures sont nécessaires pour soulager la détresse qui existe. Je recommande à votre sérieuse attention, de considérer si l'augmentation, pour une période limitée, des facilités d'importation du maïs des pays étrangers, et l'admission plus libre du sucre dans les brasseries et les distilleries, pourraient accroître d'une manière efficace les approvisionnements d'aliments.

J'ai de même à appeler votre sérieuse attention sur la condition permanente de l'Irlande. Vous trouverez, dans l'absence de toute fermentation politique, une occasion favorable d'examiner sans passion, le malaise social qui afflige cette partie du Royaume-Uni. Diverses mesures vous seront soumises, lesquelles adoptées par le parlement, tendraient à augmenter le bien-être de la grande masse du peuple, à répandre l'agriculture et à diminuer cette concurrence pour l'occupation des terres qui est devenue une source trop féconde de crime et de misère.

Le mariage de l'infante Louise-Fernanda d'Espagne a donné lieu à une correspondance entre mon gouvernement et ceux de France et d'Espagne.

L'anéantissement de l'Etat libre de Cracovie n'a paru une violation tellement formelle du traité de Vienne, que j'ai ordonné qu'une protestation contre cet acte fut adressée aux cours de Vienne, St-Petersbourg et de Berlin, qui étaient parties dans ce traité : copie de ces divers documents sera mise sous vos yeux.

J'ai l'espoir que la confiance que les hostilités sur la rivière de la Plata, qui ont si long-temps interrompu le commerce, seront bientôt terminées, et mes efforts, conjointement avec ceux du roi des Français seront constamment dirigés vers ce but.

En général, mes relations avec les puissances étrangères, m'inspirent une pleine confiance dans le maintien de la paix.

Messieurs, J'ai ordonné de préparer le budget, dans le but de pouvoir efficacement aux services publics, en observant autant que possible l'économie.

Mylords et Messieurs,

J'ai ordonné que l'on fit tous les préparatifs nécessaires pour une mise en vigueur de l'acte de la dernière session du parlement, relatif à l'établissement, des cours locaux pour le recouvrement des petites lettres. J'ai l'espoir que cette mesure facilitera le renforcement des droits civils dans toutes les parties du pays auxquelles l'acte se rapporte.

Je recommande à votre attention, les mesures qui vous seront soumises pour améliorer la salubrité des villes, chose dont vous ne pouvez manquer d'apprécier l'importance.

Profondément sensible aux bénédictions qui, après un temps de calamités, ont été si souvent répandues sur ce pays par la Providence qui préside à tout, je confie ces importants sujets à vos soins, dans la conviction que vos discussions seront dirigées par un esprit d'impartialité, et j'ai l'espoir que les souffrances présentes de mon peuple peuvent être soulagées et sa condition future améliorée par la sagesse de vos délibérations.

Ouverture des Chambres Françaises.

11 JANVIER.

DISCOURS DU ROI.

" Messieurs les Pairs, Messieurs les Députés.

" En vous appelant à reprendre les travaux de cette session, mon premier vœu est que vous prêtiez à mon gouvernement tout votre concours pour soulager les souffrances qui pèsent, cette année, sur une partie de notre population. Je me suis empressé d'ordonner les mesures propres à atteindre ce but. J'espère que par le ferme maintien de l'ordre, par la liberté et la sécurité des transactions commerciales, par un emploi large et bien entendu de la fortune publique venant en aide, avec sa puissance, au zèle de la charité individuelle, nous adoucirons ces épreuves que la Providence n'épargne pas toujours aux états les plus prospères. (Léger mouvement.)

" Mes relations avec toutes les puissances étrangères me donnent la ferme confiance que la paix du monde est assurée.

" Le mariage de mon bien-aimé fils le duc de Montpensier avec ma bien-aimée nièce l'infante d'Espagne, Louise-Fernande, a complété les satisfactions et les consolations que la Providence m'a accordées dans ma famille. Cetto union sera un nouveau gage de ces bonnes et intimes relations qui subsistent depuis si longtemps entre la France et l'Espagne, et dont le maintien est aussi désirable pour la prospérité que pour la sécurité réciproque des deux États. (Quelques voix : Très bien !)

" J'ai lieu d'espérer que les affaires de la Plata ne tarderont pas être réglées conformément aux vœux adoptés par mon gouvernement, de concert avec celui de la reine de la Grande-Bretagne, pour rétablir, dans ces contrées, la sécurité de nos relations commerciales.

" J'ai conclu avec l'empereur de Russie un traité de navigation qui nous garantit, par une juste réciprocité dans nos relations maritimes avec cet empire, des avantages qu'il nous importait de conserver.

" Un événement inattendu a altéré l'état de choses fondé en Europe par le dernier traité de Vienne. (Chut ! écoutez !) La république de Cracovie, état indépendant et neutre, a été incorporée à l'empire d'Autriche. J'ai protesté contre cette infraction au traité. (Mouvement divers.)

" A l'intérieur, le progrès constant du revenu public, malgré les causes qui auraient pu le suspendre, atteste que l'activité et les ressources du pays continuent de s'accroître. Les lois de finances, et diverses lois relatives à des améliorations importantes dans la législation et l'administration du royaume, seront soumises à vos délibérations.

" Les grands travaux que nous avons entrepris seront conduits à leur terme avec la persévérance que commandent les intérêts du pays, et la réserve qui convient au maintien du crédit public.

" Vous aurez aussi à vous occuper des mesures propres à secourir, dans nos possessions d'Afrique, le progrès de la colonisation et de la prospérité intérieure. La tranquillité si heureusement rétablie dans l'Algérie, par la valeur et le dévouement de notre armée, permet d'examiner mûrement cette importante question, sur laquelle un projet de loi spécial vous sera présenté. (Sensation.)

" Messieurs, un sentiment commun nous anime. Vous êtes tous, comme moi et les miens, dévoués au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Une expérience déjà longue nous a éclairés sur la politique que convient à ses intérêts moraux et matériels, et qui doit assurer, dans le présent, sa prospérité, dans l'avenir, le développement pacifique et régulier de ses destinées. J'attends avec confiance, de votre patriotisme et de votre sagesse, le concours nécessaire à l'accomplissement de ce grand œuvre. Aidons-nous mutuellement à en porter le fardeau. La France recueillera le fruit de nos efforts."



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 19 FÉVRIER, 1847.

Le gouvernement responsable. — La position du gouverneur.

Nous touchons à une phase importante du nouveau régime colonial. Nous agissons aujourd'hui une question dont la solution aura pour résultat, soit de placer le nouvel ordre de choses sur une base solide et durable, sur des principes larges et bienfaisants, ou bien de nous faire rétrograder vers le passé de nous rejeter dans l'ordre des vieilles maximes de l'arbitraire, et des notions surannées de l'ancien régime. — Aurons-nous le Gouvernement Responsable ? — Est-ce l'intention du Gouvernement Anglais de nous donner les institutions de l'Angleterre, et de permettre à ces institutions de fonctionner pratiquement suivant les usages Anglais ? Voilà la question importante à l'ordre du jour ; voilà la question de vie ou de mort pour ces magnifiques Provinces. Il est temps qu'elle soit réglée définitivement. Il est temps que le peuple Canadien sache à quoi s'en tenir sur la forme et la politique à venir du gouvernement. Tant qu'il y aura incertitude soit sur les principes, soit sur la pratique du gouvernement du pays, son avenir, sa prospérité sont arrêtés ; la condition

du peuple s'empire et le succès d'aucun plan d'ajustement politique devient de plus en plus difficile et problématique.

La discussion récemment engagée sur la position du gouverneur a démontré à tout le monde l'absurdité des prétentions du parti tory à ce sujet. Faire du Gouverneur le premier ministre Canadien, sans responsabilité, c'est détruire de fond en comble le système qu'on veut établir. L'expérience l'a prouvé. Fen Lord Metcalfe se prétendait l'ami de la Responsabilité, il en proclamait les principes, quand il savait qu'il en était l'ennemi en pratique, alors qu'il en violait l'esprit et le sens ; au lieu de laisser gouverner ses ministres, il travaillait à les détruire, correspondait avec leurs adversaires, prenait les avis de ces derniers sur des matières d'intérêt public, recevait d'eux des applications pour des places, et voulait en donner sans l'avis de son Conseil. Ce que Lord Metcalfe faisait hier, un autre le ferait demain. Que deviendrait alors la Responsabilité ?

Nos adversaires invoquent eux-mêmes l'autorité de lord Durham. Ils le reconnaissent comme le père du gouvernement responsable en Canada. Il est de fait que c'est son fameux rapport qui nous a valu l'union des deux provinces ; et le principe de la responsabilité. Eh bien ! puisque l'autorité de lord Durham ne peut être révoquée en doute, nous allons citer quelques passages de ce rapport, qui touchent plus particulièrement la question devant nous. Il sera facile de reconnaître que l'opinion de ce grand homme d'état partagée aujourd'hui par les Russell, Peel, Bentinck et Grey est que les institutions gouvernementales dans les colonies doivent ressembler à celles en pratique et fonctionnant dans la Grande-Bretagne. Il y a parfaite analogie. Qu'a-t-on fait jusqu'à aujourd'hui, en Canada ? lord Durham nous le dit : " Lorsque nous examinons le système de gouvernement établi, il paraît presque que l'objet de ceux qui l'ont établi avait été de combiner des institutions en apparence populaires avec l'entière absence de tout contrôle efficace de la part du peuple sur les gouvernants." Le Canada, avec la conscience de ses droits, lutte énergiquement pour obtenir ce contrôle efficace ; la responsabilité pleine et entière qu'il réclame aujourd'hui peut seule lui donner ce contrôle ; et il est parfaitement justifiable de le demander. Voyons encore ce que dit lord Durham : " Il est difficile de concevoir qu'elle aurait été la théorie gouvernementale de ceux qui s'imaginent que dans aucune colonie d'Angleterre, un corps portant le nom et le caractère d'une assemblée représentative pouvait être privé d'aucun des pouvoirs qui dans l'opinion des anglais, sont inhérents à une législature populaire." Le premier de ces pouvoirs n'est-il pas de demander aux gouvernants la responsabilité de tous leurs actes d'administration ? Comment demander cette responsabilité au gouverneur que l'on voudrait faire premier ministre sans responsabilité au peuple du pays ? La chose est impossible ; c'est pourtant cela que veulent nos adversaires, qui s'imaginent qu'un gouvernement représentatif et irresponsable peut se combiner avec succès. Écoutez encore là-dessus le rapport de lord Durham :

" L'idée paraît en effet exister que le caractère des institutions représentatives doit être ainsi modifié dans les colonies ; que c'est un incident de la dépendance coloniale, que les officiers du gouvernement soient nommés par la couronne (on sait que c'est cette question de nomination à des emplois publics qui a fait naître l'antagonisme de lord Metcalfe pour ses ministres) sans égard pour les désirs de la société dont les intérêts sont confiés à leur garde. On n'a jamais bien clairement expliqué quels sont les intérêts impériaux qui requièrent cette complète nullification du gouvernement représentatif. Mais s'il existe une telle nécessité, il est parfaitement clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie doit être une moquette et une source de confusion ; car ceux qui appliquent ce système n'ont pas encore pu trouver ni montrer dans l'opération pratique du gouvernement colonial aucun moyen pour rendre acceptable au corps représentatif, une abrogation aussi complète d'influence politique."

" Ce n'est pas en affaiblissant, mais en renforçant l'influence du peuple sur son gouvernement, en renforçant ce dernier dans des bornes beaucoup plus étroites que celles qu'on lui a jusqu'à présent laissées, et non en étendant l'intervention des autorités impériales aux détails des affaires coloniales, que je crois qu'on peut rétablir l'harmonie, là où la discorde a si longtemps régné, et introduire une régularité et une vigueur jusqu'à présent inconnues dans l'administration de ces provinces. Il n'est pas besoin de changement dans les principes du gouvernement, ni d'inventer une nouvelle théorie constitutionnelle, pour trouver le remède qui, à mon avis, guérira tous les maux politiques existants. Il suffit de suivre constamment les principes de la constitution Britannique, et d'introduire dans le gouvernement de ces grandes colonies les sages dispositions, qui seules peuvent faire opérer avec harmonie et efficacité le système représentatif dans aucun pays. Nous n'en sommes pas maintenant à considérer la politique d'établir le gouvernement représentatif dans les colonies de l'Amérique Septentrionale. Cela a été fait d'ave-